

C.J.M.P. – ADATH SHALOM

Association régie par la loi du 9 décembre 1905
8, Rue George Bernard Shaw
75015 PARIS
Siret n°352 524 557 00027

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association C.J.M.P. – ADATH SHALOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des

principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

La mise à disposition des informations nécessaires a conduit à l'émission du rapport à la présente date.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

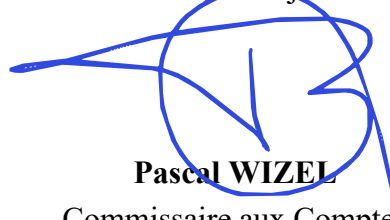
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 30 juin 2026



Pascal WIZEL

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	19 122	3 825	15 297	19 122	3 825	20.00
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 129 922	994 775	135 147	215 714	80 566	37.35
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 719		1 719	1 719		
	Total II	1 150 763	998 600	152 163	236 554	84 391	35.68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	8 820		8 820	9 470	650	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances				405	405	100.00
	Charges constatées d'avance (2)						
	Valeurs mobilières de placement	226 491		226 491	413 837	187 347	45.27
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	179 762		179 762	58 848	120 915	205.47
	Total III	415 072		415 072	482 559	67 486	13.99
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 565 835	998 600	567 235	719 113	151 877	21.12

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/202512	Exercice N-1 31/12/202412	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	177 477	212 070	34 592	16.31
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	1 700	2 000	300	15.00
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	39 889	42 849	2 960	6.91
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	436 621	430 547	6 074	1.41
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		3 782	3 782	100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés	58 219	67 563	9 344	13.83
Autres produits	260	0	260	NS
Total I	714 166	758 811	44 646	5.88
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	309 675	318 729	9 055	2.84
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	2 306	6 026	3 720	61.73
Salaires et traitements	254 745	276 652	21 906	7.92
Cotisations sociales	77 135	122 013	44 877	36.78
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	97 854	101 469	3 615	3.56
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	1	2	1	42.45
Total II	741 716	824 890	83 174	10.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	27 550	66 079	38 529	58.31

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 958	8 734	5 224	59.81
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	13 958	8 734	5 224	59.81
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	13 958	8 734	5 224	59.81
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	13 592	57 344	43 752	76.30
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		41	41	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		41	41	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 274	1 221	1 053	86.24
Total des produits (I+III+V)	728 124	767 546	39 422	5.14
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	743 990	826 152	82 162	9.95
5. EXCEDENT OU DEFICIT	15 866	58 606	42 740	72.93

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat		60 000		55 000	5 000	9.09
TOTAL		60 000		55 000	5 000	9.09
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole		60 000		55 000	5 000	9.09
TOTAL		60 000		55 000	5 000	9.09

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 567 235.33 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 714 165.90 Euros et dégageant un déficit de 15 866.01- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Josh Weiner assure depuis octobre 2024 la fonction de rabbin principal, et le rabbin Rivon Krygier a fait valoir ses droits à la retraite au 1er février 2025. Une fête particulièrement joyeuse a été organisée pour son départ en février. La transition s'est passée en douceur, à la satisfaction de tous.

L'année se termine en déficit encore sensible mais très réduit par rapport à l'exercice précédent. Quelques charges exceptionnelles pénalisent encore le résultat.

La consommation de trésorerie a été particulièrement importante du fait du versement des indemnités provisionnées dans les exercices précédents.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre à l'exception de l'application du règlement ANC 2022-06, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, du règlement ANC 2022-06 à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels ainsi que conformément au règlement ANC 2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé sans but lucratif.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

Informations générales complémentaires

o Provision retraite : La provision retraite a été actualisée suivant la même méthode que les années précédentes (pris en compte de l'âge, de l'ancienneté, et de la probabilité de présence du personnel à l'âge de départ légal). Le montant comptabilisé au 31/12/2025 est de 22.653€. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation = 2%
- Progression des salaires = 2%
- Taux de charges patronales = entre 40% et 45%
- Taux de rotation = faible
- Age de départ = 64 ans.

o Fonds dédiés : Le fond dédié travaux est repris au prorata des amortissements correspondants.

o Contributions volontaires : Les contributions volontaires sont estimées selon le nombre d'heures de bénévolat valorisées au salaire médiant horaire français chargé

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	19 122		
Installations générales agencements aménagements divers	918 371		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	198 089		13 462
TOTAL	1 116 460		13 462
Prêts, autres immobilisations financières	1 719		
TOTAL	1 719		
TOTAL GENERAL	1 137 301		13 462

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			19 122	19 122
Installations générales agencements aménagements divers			918 371	918 371
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			211 551	211 551
TOTAL			1 129 922	1 129 922
Prêts, autres immobilisations financières			1 719	1 719
TOTAL			1 719	1 719
TOTAL GENERAL			1 150 763	1 150 763

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. La refonte de l'outil informatique Reshet, achevée l'an passé, a été mis en exploitation début 2025.

Les investissements de l'exercice sont **limités à la réédition du sidour principal**

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 825		3 825
Installations générales agencements aménagements divers		735 166	80 542		815 708
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		165 581	13 487		179 067
TOTAL		900 747	94 029		994 775
TOTAL GENERAL		900 747	97 854		998 600
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	3 825				
Instal.générales agenc.aménag.divers	80 542				
Matériel de bureau informatique mobilier	13 487				
TOTAL	94 029				
TOTAL GENERAL	97 854				

La durée des amortissements est la suivante :

- 3 ans pour les matériels (livre de prière et matériel informatique et audio-visuel principalement)
- 5 ans pour le logiciel de base de données
- 8 ans pour les installations et aménagements (placards, cloisons mobiles, cuisine, mobilier)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres
ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	372 146	58 606-		0	313 540
Excédent ou déficit de l'exercice	58 606-	58 606		15 866	15 866-
Situation nette	313 540			15 866	297 674
TOTAL I	313 540			15 866	297 674

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Ressources liées à la générosité du public	129 894		58 219			71 675	71 675
	129 894		58 219			71 675	71 675
TOTAL	129 894		58 219			71 675	71 675

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	38 357	22 643	38 357		22 643
TOTAL	38 357	22 643	38 357		22 643
TOTAL GENERAL	38 357	22 643	38 357		22 643

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 719	1 719	
TOTAL	1 719	1 719	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	100 000	20 000	80 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 000	5 000		
Personnel et comptes rattachés	18 504	18 504		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	28 475	28 475		
Impôts sur les bénéfices	2 274	2 274		
Autres impôts taxes et assimilés	978	978		
Autres dettes	7 295	7 295		
Produits constatés d'avance	12 717	12 717		
TOTAL	175 243	95 243	80 000	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 000			

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. La cinquième annuité de remboursement de l'emprunt souscrit en 2019 auprès de l'IAR est intervenue en octobre 2025.

Dépréciation des stocks

Le stock est constitué des tirages de Meguila non encore vendus, à savoir 4 épreuves réhaussées par l'artiste et 6 tirages courants.

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de la valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les titres sont valorisés à leur valeur d'apport au jour de l'apport.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 000
Dettes fiscales et sociales	29 374
Total	34 374

Charges et produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	12 717
Total	12 717

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

L'effectif moyen au 31 décembre 2025 est de 6.1ETP

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

Le 17/06/2026